

## CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 26 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six avril à 18h24, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Gabrielle BROCHAND-DULAC, Maire. Afin de respecter les gestes barrière liés au COVID 19, cette séance s'est tenue à la salle d'activités communales « *Étienne Rayer* » sur convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément aux articles L 212-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Le port du masque individuel, complémentaire des gestes barrières, et les règles de distanciation ont été respectés. Une partie de la séance se déroulant en dehors des horaires de couvre-feu, le public a pu être présent mais il a dû quitter la salle avant le début du couvre-feu, tout en prenant en compte ses délais de route, afin d'être chez lui à l'heure du début du couvre-feu. Toujours en raison des règles sanitaires, la présence du public a été limitée à cinq personnes. Une retransmission de la séance, via les réseaux sociaux, a été assurée.

**Étaient présents :** Nicole BROUT, François ROUSSARD, Mariana NÉHO, Christine LE BONTÉ, Emmanuel CROTEAU, Sophie DELAHAYE, David LEFEBVRE, Marianne MAILLARD, Sébastien LAVANDIER, Sébastien UGGERI, Gabrielle BROCHAND-DULAC, Cédric RENAUD, Marion MAKARA,

**Était absente excusée :** Séphora PENCRANE ayant donné pouvoir à Marion MAKARA,

**Était absente :** Valérie LEMAÎTRE,

Madame Marion MAKARA a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### ORDRE DU JOUR :

- 1 - Délibération : adoption du rapport de la CLECT (*commission locale d'évaluation des charges transférées*) du 13 avril 2021,
- 2 – Questions diverses

Madame le Maire ouvre à 18h24 le onzième conseil municipal de la mandature.

### DÉLIBÉRATION : ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES) DU 13 AVRIL 2021 :

*Commission locale d'évaluation des charges transférées  
Ajustement de l'évaluation de la compétence Enfance / jeunesse  
Transfert du Programme de Réussite Educative  
Adoption du rapport final pour les attributions de compensation définitives 2021*

Ce rapport a été envoyé aux élus en même temps que la convocation.

Au cours de l'existence de la Communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE issue de la fusion entre la Communauté d'agglomération GRAND EVREUX AGGLOMERATION et la Communauté de communes LA PORTE NORMANDE, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit évaluer les charges liées aux transferts de compétences par les communes au nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale ainsi constitué.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est codifiée au IV de l'article 1609 *nomies* C du Code Général des Impôts.

La CLECT doit rendre au Conseil communautaire et aux communes, ses conclusions (son rapport) sur l'évaluation du coût net des charges transférées **dans les 9 mois** qui suivent la création d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu notamment d'une fusion, et lors de tout transfert de charges ou extension de périmètre ultérieurs (Loi de finances initiale 2017).

Cette évaluation sert à déterminer le montant des Attributions de compensation, qui correspondent à la somme des ressources provenant de la fiscalité professionnelle perçues sur le périmètre d'une commune moins les charges afférentes aux compétences transférées par celle-ci.

Il doit par ailleurs être adopté par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (Article L5211-5 du CGCT) **dans les 3 mois** qui suivent sa transmission.

Ainsi, le 13 avril 2021, la CLECT a étudié le rapport portant sur l'ajustement de l'évaluation de la compétence Enfance / jeunesse et le transfert du Programme de Réussite Educative entre la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie et décidé des modalités applicables à la détermination des attributions de compensation définitives revenant aux communes.

Vu l'article 1609 *nonies* C (IV) du Code Général des Impôts,  
Vu le rapport final pour les attributions de compensation définitives 2021 adopté par la CLECT le 13 avril 2021,

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** le rapport final et le relevé de décisions de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 13 avril 2021, tel que joints à la présente délibération, les décisions prises par la CLECT étant les suivantes :

1 - Restitution compétence Enfance / jeunesse au coût définitif :

La CLECT retient le principe de non régularisation sur AC provisoires versées en 2019 et 2020 par EPN

2 - Programme de réussite éducative :

La CLECT retient le principe de la mise en place d'une convention de partenariat et de financement entre Evreux Portes de Normandie et la Ville d'Evreux.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **ADOPTÉ** le rapport final et le relevé de décisions de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 13 avril 2021, tel que joints à la présente délibération, les décisions prises par la CLECT étant les suivantes :

1 - Restitution compétence Enfance / jeunesse au coût définitif :

La CLECT retient le principe de non régularisation sur AC provisoires versées en 2019 et 2020 par EPN.

2 - Programme de réussite éducative :

La CLECT retient le principe de la mise en place d'une convention de partenariat et de financement entre Evreux Portes de Normandie et la Ville d'Evreux.

**ADOPTÉ** : à 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

<b>Détail du vote</b> : Délibération : adoption du rapport de la CLECT ( <i>commission locale d'évaluation des charges transférées</i> ) du 13 avril 2021,			
<b>Nombres de membres</b>	En exercice : 15	Présents : 13	Pouvoirs : 1
<b>Nombre de suffrages</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
	13	0	1 ( <i>Madame Christine LE BONTÉ</i> )

La CLECT s'était réunie précédemment en 2019 suite à la fusion entre la CCPN et le GEA pour évaluer les compétences transférées soit à la nouvelle entité, créée par l'intermédiaire de cette fusion, c'est-à-dire l'EPN soit aux compétences non reprises par l'EPN et transférée aux communes. En ce qui concerne la commune de Grossœuvre c'est pour l'enfance jeunesse. Cette évaluation avait été réalisée de manière provisoire et a été réactualisée en 2021 avec les montants définitifs.

La commune va continuer de percevoir 82 445,40 € d'attribution de compensation hors enfance jeunesse. En revanche pour la restitution enfance /jeunesse la commune a perçu 2019 et 2020 = 67 606 €. Nous aurions dû percevoir à 53 488 €. Sur ces deux années, nous aurions pu être dans l'obligation de devoir restituer ces 28 236€ à l'EPN. Lors de la commission, il a été décidé de ne pas demander aux communes ce rattrapage.

En revanche, pour l'année 2021 le montant de l'attribution de compensation au titre de l'enfance/jeunesse sera de 53488 €.

Ce qui fait un montant total 2021 de 135 933 € contre 150 051 € en 2019 et 2020.

Madame Christine LE BONTÉ demande quelle est la base de calcul ? Dans cette répartition, on parle des ressources ou de ce que payent les communes également ?

Madame Gabrielle BROCHAND DULAC précise que l'on parle des coûts réels qui ont été supportés par la collectivité : la CCPN et l'EPN en 2017 et en 2018.

Madame Christine LE BONTÉ demande si cela tient des charges que l'on a réellement eu ces deux dernières années ou à partir de l'historique ?

Madame Gabrielle BROCHAND DULAC confirme que la CLECT a lissé les coûts supportés à l'époque. Les bases définitives sont sur les années 2018, 2017 et 2016 alors que la précédente évaluation a été réalisée sur 2017, 2016 et 2015 pour le provisoire.

La répartition est calculée en fonction du taux d'occupation et du nombre d'enfants.

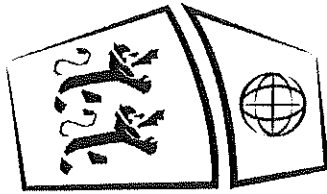
Une participation communale est versée directement au SIVU CIGALE et comme nous l'avons vu lors de la réunion budget cette participation augmente. Nous avons voté dans le budget une participation communale de l'ordre de 70 000€ qui pourra très bien monter jusqu'à 85 000€.

Le but est de maîtriser sans dévaloriser le service rendu aux habitants en essayant au maximum de maîtriser le poids de ce reste à charge dans le budget communal.

Madame Christine LE BONTÉ précise que ce n'est pas satisfaisant quand l'EPN a promis monts et merveilles lors de la fusion.

Madame Gabrielle BROCHAND DULAC précise que la partie enfance/jeunesse va encore évoluer. Il y a un nouveau contrat territorial global qui est en train de se mettre en place avec la CAF qui souhaite harmoniser les services enfance/jeunesse sur l'ensemble du territoire. Madame Gabrielle BROCHAND DULAC émet un doute que cette compétence reste à l'avenir au sein des communes.

Toutes les réunions à ce sujet ont été annulées à cause de la crise sanitaire, malheureusement on n'en sait pas plus actuellement.



**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES  
TRANSFÉRÉES

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU 13 AVRIL 2021

1 - Restitution compétence Enfance / jeunesse au coût définitif :

La CLECT retient le principe de non régularisation sur AC provisoires versées en 2019 et 2020 par EPN.

Communes	Attributions de compensation		
	Hors restitution de la compétence Enfance / jeunesse	Restitution Enfance / jeunesse	ANNEE 2021
<i>Les Authieux</i>	9 060,07 €	14 031,00 €	23 091,07 €
<i>Bretagnolles</i>	6 994,81 €	5 523,00 €	12 517,81 €
<i>La Forêt-du-Parc</i>	5 251,87 €	26 564,00 €	31 815,87 €
<i>Fresney</i>	14 550,95 €	18 254,00 €	32 804,95 €
<i>La Baronnie</i>	16 085,94 €	32 772,00 €	48 857,94 €
<i>Grossoeuvre</i>	82 445,03 €	53 488,00 €	135 933,03 €
<i>Jumelles</i>	483,75 €	16 842,00 €	17 325,75 €
<i>Prey</i>	82 859,51 €	46 643,00 €	129 502,51 €
<i>Saint-André de l'Eure</i>	766 791,02 €	166 767,00 €	933 558,02 €
<i>Saint-Germain-de-Fresney</i>	3 590,24 €	8 748,00 €	12 338,24 €
<b>Sous-totaux communes non adhérentes SIVU</b>	<b>988 113,19 €</b>	<b>389 632,00 €</b>	<b>1 377 745,19 €</b>
<i>Bois-le-Roy</i>	32 410,31 €	61 864,00 €	94 274,31 €
<i>Champigny-la-Futelaye</i>	1 490,99 €	12 687,00 €	14 177,99 €
<i>Chavigny-Bailleul</i>	14 698,48 €	27 526,00 €	42 224,48 €
<i>Coudres</i>	8 735,78 €	22 243,00 €	30 978,78 €
<i>La Couture Boussey</i>	209 339,98 €	107 982,00 €	317 321,98 €
<i>Croth</i>	57 721,79 €	58 141,00 €	115 862,79 €
<i>Epieds</i>	10 223,54 €	13 019,00 €	23 242,54 €
<i>Foucrainville</i>	3 494,62 €	2 717,00 €	6 211,62 €
<i>Garennes-sur-Eure</i>	260 929,66 €	89 291,00 €	350 220,66 €
<i>L'Habit</i>	19 966,58 €	23 958,00 €	43 924,58 €
<i>Lignerolles</i>	9 659,44 €	13 374,00 €	23 033,44 €
<i>Marcilly-sur-Eure</i>	171 622,21 €	73 380,00 €	245 002,21 €
<i>Mousseaux-Neuville</i>	38 936,13 €	29 193,00 €	68 129,13 €
<i>Saint-Laurent-des-Bois</i>	12 563,68 €	13 777,00 €	26 340,68 €
<i>Serez</i>	5 628,18 €	5 495,00 €	11 123,18 €
<b>Sous-totaux communes adhérentes SIVU</b>	<b>857 421,37 €</b>	<b>554 647,00 €</b>	<b>1 412 068,37 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>1 845 534,56 €</b>	<b>944 279,00 €</b>	<b>2 789 813,56 €</b>

2 - Programme de réussite éducative :

La CLECT retient le principe de la mise en place d'une convention de partenariat et de financement entre Evreux Portes de Normandie et la Ville d'Evreux.

## QUESTIONS DIVERSES :

Gabrielle BROCHAND DULAC - Démarchage intempestif : Madame le Maire signale que les services de la Mairie ont reçu plusieurs réclamations d'administrés qui ont été contactés par la société GAH – Groupement Assur'Habitat sise 16 rue Séjourné 94000 CRÉTEIL ☎ : 01.43.98.06.97 / ☎ : 01.43.39.58.05 / ☎ : 01.43.98.99.97. Se recommandant de la Mairie, cette société tente, de façon très insistante, d'obtenir un rendez-vous pour se rendre au domicile des particuliers afin de leur proposer un diagnostic hygrométrique gratuit de leur habitat. Madame le Maire tient à alerter les Grandisylvains, confirme que la commune n'a nullement mandatée cette société et précise qu'une plainte pour abus commercial sera déposée, par ses soins, en gendarmerie.

Sébastien UGGERI : Nous avons de nouveau constaté cette semaine et la semaine dernière des incivilités au point vert : dépôt de deux grosses souches d'arbres. Nous allons préparer une communication pour rappeler les règles de dépôt. Les bennes sont de la compétence de l'EPN. Cependant, l'entretien de l'espace et la pollution des bennes incombent à la commune. Si la souche avait été mise dans la benne, cela nous aurait été facturé par l'EPN.

Nicole BROUT : Quand la barrière du point vert est fermée, nous devons reculer (*danger par rapport à la nationale*). Ce point a été remonté à l'EPN pour prise dans le futur projet, pouvoir faire demi-tour si la barrière est fermée. Nous attendons le retour de l'EPN pour la présentation du projet.

Nicole BROUT : Pourquoi avons-nous bouché le puits de Cissey ? Ce puits n'était plus en service depuis plus d'une dizaine d'années. Décision de l'EPN car peu de débit et coûts d'entretien très important. Maintenir un système en fonctionnement qui ne pouvait pas servir en raison du peu de débit + pollution nitrate. Historiquement, il y avait deux points de captages et ces dernières années ont été revus. Les eaux de Grossœuvre viennent du Buisson Fallu. Difficilement utilisable à titre communal, coût trop élevé. Une communication sera effectuée dans le prochain communiqué.

Christine LE BONTÉ : remarque sur le dernier communiqué. Sur les frelons asiatiques, il aurait pu être rappelé qu'une participation de la commune avait été votée il y a un an ou deux. Effectivement, délibération du 11/07/2019. Prise en charge par la commune de 50% de l'intervention sur les 70% restant facturés à l'administré (plafonné à 35€).

Christine LE BONTÉ : Protocole sanitaire à l'école - les tests sont réalisés par qui ? pas de tests pour l'instant.

Christine LE BONTÉ : Quels sont les dossiers en cours actuellement ?

- Gestion du cimetière et son effondrement → actuellement pas de retour sur l'intervention, ils doivent nous recontacter par prendre rendez-vous,
- Gestion Point vert,
- Ecole : protocole sanitaire, changement des fenêtres,
- Entretien communal,
- Défense incendie : 3-4 bornes incendie à changer, en attente retour devis,
- Projet informatique : audit global consommables / sécurité des données,
- Enfance/ jeunesse,
- Chantier rue romaine terminé,
- Mise à jour alarme incendie de l'école : en cours,
- Contrôles obligatoires des bâtiments communaux ont été effectués,
- Les espaces verts ont démarré, mise au point en cours sur les points oubliés. Nous avons de bons retours de certains habitants,
- La fibre : partie technique terminée (trous + pose de poteaux), reste quelques connexions extra communales. Période de gel administrative de 3 mois. Nous espérons que cela démarre à la rentrée scolaire. Pour installer une fibre chez un particulier, l'entreprise n'a pas besoin de rentrer dans les habitations. Les habitants doivent faire la démarche eux même pour avoir la fibre.
- Intervention d'une habitante en direct sur Facebook : Il est regrettable de constater que les lignes ne sont pas enterrées à SEUGEY :  
Cela s'inscrit dans un programme d'enfouissement de réseaux. La participation télécom reste toujours très cher, c'est pour cette raison que nous avons retiré du budget 2021 la deuxième tranche de la rue romaine.

L'ordre du jour ayant été épuisé ainsi que les questions diverses, Madame le Maire lève la séance à 19h05.

Le Maire  
Gabrielle BROCHAND-DULAC.

